



**HAL**  
open science

# Qu'est-ce qu'être historien aujourd'hui? Permanence et mutations d'une communauté académique

Marte Mangset, Emmanuelle Picard

## ► To cite this version:

Marte Mangset, Emmanuelle Picard. Qu'est-ce qu'être historien aujourd'hui? Permanence et mutations d'une communauté académique. Christophe Granger. À quoi pensent les historiens. Science et insouciance de l'histoire au XXIe siècle, Autrement, pp.31-47, 2012, 9782746732988. halshs-00829211

**HAL Id: halshs-00829211**

**<https://shs.hal.science/halshs-00829211>**

Submitted on 11 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## QU'EST-CE QU'ÊTRE HISTORIEN AUJOURD'HUI ? PERMANENCE ET TRANSFORMATION D'UNE COMMUNAUTÉ ACADÉMIQUE

Dresser le portrait de la communauté universitaire des historiens français à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle pourrait ressembler à une gageure, faute de sources aisément accessibles. Il n'existe en effet aucune publication, administrative ou académique, proposant des données synthétiques à leur sujet et il est nécessaire de recourir à des informations de nature très variée, aussi bien dans leurs objets que dans leur provenance, qui permettent davantage d'esquisser les contours d'un groupe que d'en donner les caractéristiques précises. Cette réserve posée, on peut s'interroger sur les permanences et les transformations que cette communauté a connues durant le dernier quart de siècle.

Il faut nécessairement prendre en compte, en premier lieu, les effets démographiques propres aux recrutements universitaires. Les historiens du début du XXI<sup>e</sup> siècle ont connu un fort renouvellement, lié pour partie aux départs à la retraite de leurs devanciers massivement entrés dans la carrière avant le milieu des années 1970, et pour partie aux besoins nouveaux induits par la forte croissance des effectifs étudiants, conséquence de la politique menée depuis la fin des années 1980. Si l'on compare numériquement les communautés des historiens titulaires (enseignants-chercheurs et chercheurs), on passe ainsi d'un peu moins de 1 200 individus en 1980 à environ 2 100 en 2005<sup>1</sup>, soit près du double. Un autre signe de ce fort accroissement de la communauté se trouve dans l'explosion du nombre des revues d'histoire (sur un total de 209 recensées entre le XIX<sup>e</sup> siècle et 2005, la médiane se situe en 1987) et des associations spécialisées durant la même période<sup>2</sup>. Mais faut-il pour autant en déduire une transformation en profondeur de la communauté des historiens français ? On pourra, en matière de comparaison temporelle, s'arrêter sur un texte décrivant les historiens français il y a 27 ans<sup>3</sup>. Mis en perspective avec la situation actuelle, il per-

---

<sup>1</sup> Ces chiffres proviennent d'une enquête effectuée dans le cadre d'un projet européen sur les communautés académiques d'historiens [NHIST]. On peut consulter la base de données dont ils sont issus sur : <http://www.inrp.fr/she/nhist/scripts/index.php>, où l'on trouvera tous les liens nécessaires pour comprendre les conditions de réalisation de l'enquête, sa définition et ses sources.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Daniel Roche, « Les historiens aujourd'hui. Remarques pour un débat », *Vingtième Siècle*, n° 12, 1986, p. 3-20.

met de montrer combien les éléments qui structurent les modes de fonctionnement de cette communauté académique sont pérennes, fruit d'un héritage centenaire, dans lequel la continuité semble avoir plus de force que l'innovation. Pour cela, il nous a paru particulièrement intéressant de nous pencher sur les modalités de formation des historiens ainsi que sur les caractéristiques morphologiques du groupe qu'ils forment au sein de la communauté académique, éléments pour lesquels la permanence nous semblait particulièrement éclairante. Ainsi, la transformation des cursus de formation sous l'impulsion des réformes de Bologne et la création du master comme second cycle n'ont pas modifié en profondeur les pratiques et les attentes des enseignants d'histoire face à leurs étudiants. Pas plus, l'augmentation massive des recrutements n'a véritablement remis en cause les équilibres et la morphologie de la communauté historique.

### **Devenir historien : formation et conceptions de la discipline**

On ne naît pas historien, on le devient. Par la formation, les jeunes apprentis intègrent les règles du métier, ainsi que les normes et idéaux de la discipline<sup>4</sup>. Alors que ceux-ci sont souvent présentés comme universels, une étude comparée de la discipline en France, en Angleterre et en Norvège montre que les conceptions de ce que sont l'histoire et le métier d'historien varient selon les pays et les institutions<sup>5</sup>. Ces variations s'avèrent notamment liées au mode d'organisation de l'enseignement supérieur dans chaque pays, et invitent à se pencher sur les formes spécifiques qu'elles prennent en France.

L'ossature de la formation des historiens en France s'inscrit dans l'organisation du cursus universitaire général : les trois cycles et leurs diplômes intermédiaires (licence, master et doctorat) constituent les échelons formels que tout aspirant historien

---

<sup>4</sup> Jean-Louis Fabiani, « À quoi sert la notion de discipline ? », in J. Boutier, J.-C. Passeron et J. Revel (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, éd. EHESS, 2006, p. 11-34, 253-254 ; et Thomas S. Kuhn, *The Essential Tension. Selected Studies in Scientific Tradition and Change*, Chicago, University of Chicago Press, 1977.

<sup>5</sup> Marte Mangset, *The Discipline of Historians: a Comparative Study of Historians' Constructions of the Discipline of History in English, French and Norwegian Universities*, Bergen, Universitetet i Bergen, 2009. Les données comparées qui suivent s'appuient sur une série d'entretiens avec 29 maîtres de conférences et professeurs en histoire dans deux universités françaises (dont sont tirées les citations), et avec 13 historiens anglais et 21 historiens norvégiens.

doit traverser. À la différence de certains cursus étrangers, l'étudiant français est amené à choisir précocement une spécialité exclusive, en l'occurrence l'histoire, à l'exception de ceux, finalement nombreux parmi les futurs historiens, qui suivent les cursus des classes préparatoires aux grandes écoles ou des IEP. Mais c'est réellement en deuxième cycle que s'affirme le choix de l'orientation initiale et que se pose la question de l'exercice futur de la profession.

Dans tous les cas, les historiens considèrent qu'il importe avant tout en master de former les étudiants à la pratique de la recherche en histoire, alors même que ces masters mènent dans les trois pays à des débouchés professionnels différents (en Angleterre et en Norvège, les diplômés en histoire s'orientent vers un plus large éventail de métiers qu'en France, en particulier en dehors du monde de l'enseignement et de la recherche). Mais ils n'ont pas tous la même conception de ce qu'est la recherche en histoire et des savoir-faire qu'elle réclame. Là où Anglais et Norvégiens les perçoivent comme des savoir-faire généralistes et transposables à n'importe quel autre métier, les Français défendent une conception beaucoup plus étroite. Les Anglais mettent davantage l'accent sur la familiarisation avec les grands débats de la discipline et l'entraînement rhétorique et argumentatif. Ils sont plus favorables à l'apprentissage par les séminaires, à l'écriture de divers textes courts et à la lecture de sources secondaires. Les historiens français, en revanche, insistent fortement sur l'introduction à l'histoire par une lente maturation, qui selon eux ne peut passer que par le travail personnel en archive et la rédaction d'un long mémoire : « une bonne partie du goût de la recherche, c'est un goût de l'archive. Et donc si vous ne savez pas ce qu'est un papier du XVII<sup>e</sup> siècle que vous êtes en train d'essayer de lire, quelque part la problématique se passe mal. » Là où les Anglais décrivent les savoir-faire acquis par un master en histoire comme des compétences parfaitement adaptées aux métiers de l'administration publique, du journalisme ou encore du secteur privé, les Français, conscients qu'une partie infime de leurs étudiants vont entrer dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, considèrent que la formation qu'ils offrent à la recherche n'est pas censée être professionnalisante : pour entrer dans ces autres voies, il est nécessaire de passer par des formations complémentaires prévues à cet effet. C'est pourquoi les instituts d'études politiques, les

écoles de journalisme, les préparations au concours du patrimoine, au CAPES et à l'agrégation forment les compléments naturels à un cursus universitaire.

Le modèle français s'oppose de fait à ceux dans lesquels les formations universitaires sont perçues comme complètes en soi, parfaitement adaptées à des voies professionnelles extra-universitaires. Cette divergence a des conséquences à la fois sur les savoirs et sur les savoir-faire transmis durant le cursus universitaire, et sur la conception de la discipline et du métier d'historien. C'est justement parce que la formation en histoire à l'université ne joue pas le rôle de formation généraliste à d'autres professions que les universitaires français peuvent cultiver une conception si restreinte de la recherche historique. Paradoxalement, cette forte orientation vers la recherche est étroitement articulée à une approche très scolaire, donnant le primat à la question formelle. Comparée aux idéaux disciplinaires soutenus par les historiens anglais et norvégiens, qui mettent davantage l'accent sur le développement de l'autonomie et de la réflexion critique des étudiants face aux autorités, ceux promus par les Français peuvent être décrits comme plus scolaires avec un accent tout particulier porté à la rigueur et à la maîtrise de compétences techniques. Les professeurs peuvent ainsi discipliner leurs étudiants<sup>6</sup> : « Mais on ne notait pas forcément l'originalité, ce n'est pas ce qu'on recherchait dans le mémoire de maîtrise, ce qu'on voulait c'était de voir si un étudiant était capable de faire ses gammes en quelque sorte [...], d'apprendre vraiment à travailler comme un historien dans les dépôts d'archives [...], la rigueur scientifique, voir s'il y avait donc toutes les notes de bas de page... »

Une grande attention est aussi portée à la transmission de connaissances « factuelles » définies par les autorités de la discipline. Malgré l'insistance des historiens français sur le mémoire et le travail en archives, les années de master en France se caractérisent par une partie très importante de cours, à égalité avec les Anglais et nettement supérieure aux Norvégiens. Ceux parmi les historiens français qui ont l'expérience des systèmes d'enseignement étrangers, soulignent le peu de lecture attendue des étudiants français. Ils sont avant tout censés prendre des notes durant les cours et les apprendre, éventuellement en les complétant par la lecture de manuels. On n'attend pas véritablement de leur part qu'ils produisent une réflexion in-

---

<sup>6</sup> André Chervel, « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'éducation*, n° 38, 1988, p. 59-119.

dépendante à partir d'une lecture d'œuvres diverses, ou qu'ils critiquent les thèses présentées en cours par leurs enseignants : « Je les trouve très timides [par] rapport aux étudiants anglais, [...] critiquer un auteur ou parler de façon assurée, ils n'osent pas. Ils sont plutôt passifs. [...] Je pense aussi que c'est lié à notre mode d'enseignement. [Très] souvent, chez nous, quand un étudiant prend la parole, [...] on va lui rabattre le caquet. Il va se faire remettre à sa place de façon un peu brutale (*Rires*). »

La fiche de lecture est un exercice révélateur. Utilisée jusqu'en master, elle témoigne d'une conception de l'érudition qui, ordonnée au souci de pousser les étudiants à accumuler un maximum de connaissances tenues pour essentielles, semble liée à une tradition positiviste. Mais plutôt que de voir là l'expression d'une tradition de recherche propre à l'historiographie française<sup>7</sup>, on pourrait l'interpréter comme une conception scolaire de la formation : plutôt que de réfléchir sur le caractère construit de la connaissance, marqué par les choix de problématiques, de sources et d'approches, la formation met l'accent sur la nécessité d'être familier avec les œuvres ou les « faits » prédéfinis par les autorités de la discipline comme indispensables. La fiche de lecture montre également l'importance de la synthèse, qui relève avant tout d'un exercice rhétorique.

### **Les règles d'accès au métier : l'érudition, l'agrégation et la thèse**

Cette dimension scolaire de la formation au métier d'historien s'éclaire quand on considère la manière dont le cursus universitaire s'imbrique dans un système plus large de formations et de concours. Car le système français ne se résume pas à une complémentarité entre formation à la recherche et formation professionnalisante. Il est fait d'un ensemble de hiérarchies, d'influences et de brouillage des rôles, dans lequel les concours de l'enseignement secondaire, et tout spécialement l'agrégation, tiennent une place centrale.

Formellement, l'agrégation, réservée aux « titulaires » d'un master 1, est censée compléter la formation des étudiants en histoire : tandis que le master les initie à la

---

<sup>7</sup> Guy Bourdé et Hervé Martin, *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, 1997.

recherche, la préparation à l'agrégation doit leur offrir une formation professionnalisante ; elle doit amener l'étudiant à s'approprier une culture de la discipline, directement liée au programme d'histoire du secondaire qu'il aura à enseigner. Contrairement à la conception anglaise de la *liberal education* ou de la *Bildung* allemande, qui misent sur le développement de la personnalité, l'agrégation témoigne d'une culture disciplinaire marquée par l'accumulation encyclopédique des connaissances, mais aussi par la capacité à produire un discours (démonstration, usage des exemples, etc.). Et alors qu'on pourrait souligner l'ingéniosité dont fait preuve le système éducatif français dans la complémentarité de ses formations, l'agrégation d'histoire témoigne plutôt de ce que sa forte hiérarchisation en brouille le fonctionnement. Car bien que sa fonction soit de recruter les enseignants du secondaire, et bien que les agrégés et les enseignants du supérieur relèvent de deux corps différents, elle intervient comme mécanisme de sélection pour la carrière d'historien académique. Dans les universités parisiennes notamment, les professeurs n'acceptent souvent de prendre un étudiant en thèse que s'il est agrégé. Cette situation est liée à la valorisation des compétences que sanctionne l'agrégation dans le monde scolaire, intellectuel et professionnel français en général, mais aussi au prestige du concours, perçu à la fois comme seul vrai garant de l'égalité des chances et comme distinction des vrais talents d'une génération.

Les masters d'histoire anglais et norvégiens, qui ne souffrent pas de cette soumission aux prestiges de l'agrégation, font mieux ressortir le caractère plus scolaire des masters français et de la formation au métier d'historien qu'ils organisent. Cet état de fait, loin d'être nouveau, s'inscrit bien au contraire dans une histoire séculaire. Instituées dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, les agrégations de discipline ont dès l'origine contribué à la sélection des futurs universitaires. Il n'était, et il n'est encore majoritairement, pas possible d'envisager une carrière académique en histoire sans la possession de ce titre<sup>9</sup>. S'y ajoute une autre particularité française qui est celle des écoles normales supérieures (ENS), créées au XIX<sup>e</sup> siècle dans la pers-

---

<sup>8</sup> André Chervel, *Histoire de l'agrégation. Contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP-Kimé, 1993.

<sup>9</sup> Emmanuelle Picard, « Enseignement supérieur et recherche », in Christian Delacroix, François Dosse, Philippe Garcia et Nicolas Offenstadt (dir), *Historiographies. Concept et débats*, Paris, Gallimard, 2010, p. 126-136. Il s'agit en fait d'un grade, mais la pratique veut que les agrégés continuent à s'en prévaloir alors même qu'ils sont maîtres de conférences et professeurs.

pective de former des agrégés, et qui restent aujourd'hui encore la voie royale pour ceux qui prétendent à la carrière universitaire. Par leur mode de recrutement initial (un concours généraliste dans lequel s'allient érudition et maîtrise de la forme), les normaliens sont en effet les mieux préparés à la réussite d'un concours dont la possession, en sus de celle du titre d'ancien élève d'une ENS, donne de bien meilleures chances de succès dans la compétition académique. Dès lors, l'agrégation, qui constitue une pièce centrale du dispositif général de formation des historiens, soumet à ses exigences (érudition et apprentissage scolaire), toute l'organisation des cursus, et ce dès la première année. Le plus important, sans doute, réside dans la longue permanence de ce mode de fonctionnement. Avant la Seconde Guerre mondiale, on en trouvait déjà la critique argumentée sous la plume de Marc Bloch et de Lucien Febvre<sup>10</sup>.

L'agrégation en poche, reste, de façon réglementaire, à obtenir la thèse pour entrer dans la carrière : thèse de doctorat pour postuler à un poste de maître de conférences, habilitation à diriger des recherches pour prétendre à celui de professeur<sup>11</sup>. Ces doctorats sont récents au regard de l'histoire de l'institution universitaire puisqu'ils n'ont qu'un peu plus de deux décennies d'existence. Les formes et les pratiques varient selon les disciplines, mais l'histoire se caractérise par une tendance au conservatisme : les thèses doivent avoir un certain volume et demandent souvent plus que les trois ou quatre années des normes académiques actuelles ; l'habilitation à diriger des recherches en histoire impose la rédaction d'un mémoire de recherche inédit, que l'on pourrait apparenter à une seconde thèse, quand géographes ou sociologues autorisent une soutenance sur travaux, autour d'un recueil d'articles.

Faute de données agrégées, il est à peu près impossible de dresser un portrait des doctorants en histoire. Marquées par la très grande dispersion des sujets et des institutions, les 3 378 thèses en histoire inscrites dans les universités françaises entre 2002 et 2012 ne permettent pas de faire une étude des orientations scientifiques choisies durant la dernière décennie. La seule donnée accessible met en avant la forte concentration des thèses sous la direction de certains professeurs, qui en prennent en charge simultanément plus de dix. À suivre l'étude récente de Charles Sou-

---

<sup>10</sup> Marc Bloch et Lucien Febvre, « Le problème de l'agrégation », *Annales d'histoire économique et sociale*, n° 44, 1937.

<sup>11</sup> Ilaria Porciani et Raphael Lutz (dir.), *Atlas of European historiography. The Making of a Profession, 1800-2005*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2011.

lié, la communauté des docteurs en histoire présentait, au début des années 1990, des contours assez nets : majoritairement des hommes (58 %), soutenant à Paris (68 %), et devenus maîtres de conférences à 17 % ; avec une proportion d'étrangers de 21,8 %, l'histoire était la discipline de sciences sociales qui en comptait le moins<sup>12</sup>. Difficile, en l'absence d'étude plus récente, de savoir si ce portrait a évolué. Il est possible en revanche de tracer plus fermement celui, actuel, des historiens académiques.

### **Une profession [conservatrice] sélective, masculine et parisienne**

La procédure actuelle permettant de se porter candidat sur un poste d'enseignant-chercheur (maître de conférences ou professeur) impose une qualification préalable devant une instance centrale, le Conseil national des universités, organisé en sections disciplinaires, qui sont pour l'histoire les sections n° 21 et 22<sup>13</sup>. On dépose une candidature à la qualification qui est examinée par cette instance et permet, si elle est validée, l'inscription sur une liste de qualification, autorisant à son tour de postuler à un des emplois disponibles. Le nombre de candidats à la qualification rapporté à celui des postes disponibles permet de dresser les contours du vivier des historiens potentiels. Pour la période 2005-2009, 250 personnes environ ont candidaté chaque année à la qualification comme maître de conférences en 21<sup>e</sup> section et 500 en 22<sup>e</sup>, dont la moitié d'entre eux avec succès. En 2008, les deux sections mettaient respectivement au concours 35 et 46 postes de maître de conférences. Ces chiffres mettent en évidence l'étroitesse de la porte d'entrée dans la carrière universitaire pour les docteurs en histoire, même si l'on y ajoute une moyenne de cinq à dix postes par an offerts par le CNRS. Cette tension sur le marché de l'emploi universitaire est inégalement répartie dans le temps : des périodes d'ouverture notables ayant eu lieu dans les années 1990, suivie par un nouveau resserrement à partir de 2000<sup>14</sup>. Elle est ren-

---

<sup>12</sup> MEN, « Diplômes délivrés dans les universités en 1998 » cité par Charles Soulié, « Des déterminants sociaux des pratiques scientifiques. Étude des sujets de recherches des docteurs en sciences sociales en France au début des années 1990 », *Regards sociologiques* n° 31, juin 2006.

<sup>13</sup> Qui concernent respectivement l'Antiquité et le Moyen-Âge, l'époque moderne et contemporaine.

<sup>14</sup> Le même phénomène a été observé pour les années 1980 : Daniel Roche, « Les historiens aujourd'hui », art. cité.

forcée par un phénomène de rajeunissement des recrutés, plus de la moitié l'étant dans l'année qui suit leur qualification<sup>15</sup>. Dans le cadre d'une enquête sur les carrières universitaires, comparant la physique, les sciences de gestion et l'histoire, Christine Musselin a pu ainsi s'interroger sur une forme de normalisation académique atteignant à son tour les historiens, avec une entrée précoce dans la carrière sous la forme d'un monitorat ou d'un poste d'ATER, suivi par un recrutement rapide. Pour autant, la moyenne d'âge d'entrée comme maître de conférences reste proche de 34 ans, qui renvoie à une durée de thèse plus proche des cinq ans que des trois habituellement observée dans les sciences expérimentales ou certaines autres sciences sociales, auxquelles s'ajoutent une ou deux années de préparation à l'agrégation. La carrière se poursuit ensuite de façon linéaire, puisque près de 90 % des professeurs sont recrutés parmi les maîtres de conférences, en moyenne à 45 ans. Les données statistiques fournies par le ministère de l'Éducation nationale en 2011 recensent près de 2 500 historiens universitaires, dont les trois-quarts sont des enseignants-chercheurs<sup>16</sup>.

	ATER	PRAG/ PRCE	MCF	PR	Total
21° section	112		515	270	897
22° section	152	391	670	418	1631

L'âge médian est de 48 ans et la tendance générale observée est à la stabilité géographique : en histoire, comme dans toutes les sciences humaines, on devient professeur dans la région où l'on était maître de conférences (taux de sédentarité supérieur à 60 %). Et les deux-tiers des professeurs en lettres et sciences humaines étaient maître de conférences dans l'établissement qui les recrute sur ce nouveau statut. L'histoire constitue aussi l'une des disciplines de sciences humaines et sociales (SHS) qui compte le moins de femmes dans ses rangs, malgré une augmentation

<sup>15</sup> Toutes les données sont issues des bilans sur les recrutements, effectués chaque année par les services du ministère de l'Enseignement supérieur et disponibles en ligne.

<sup>16</sup> MESR, *Situation des personnels enseignants non permanents affectés dans l'enseignement supérieur au cours de l'année 2011*, 2011.

sensible depuis une trentaine d'années. En 2005, les femmes représentent, en effet, 42 % des antiquisants, 41 % des médiévistes contre 33 % des modernistes et 34 % des contemporanéistes<sup>17</sup>. Les compétences spécifiques que réclament certaines sous-disciplines peuvent expliquer cette hiérarchie : la recherche en histoire ancienne ou médiévale implique la maîtrise de savoirs (langues anciennes) et de techniques (paléographie, archéologie) qui discrimine efficacement les candidats, ce qui n'est pas le cas pour l'étude des périodes plus récentes. Dès lors, ces dernières ont tendance à élever le niveau de leurs exigences en demandant plus souvent la possession de titres ou de dispositions scolaires, comme l'agrégation ou le passage par une ENS. S'il n'est pas impossible d'être recruté sans agrégation sur un poste d'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, c'est beaucoup plus facile en proportion quand on travaille sur l'Empire byzantin.

Par ailleurs, on retrouve en histoire le traditionnel plafond de verre, qui produit des chances de carrières inégales selon le sexe de l'individu. Sur l'ensemble des recrutements des professeurs entre 1993 et 2007, seuls 32,9 % étaient des femmes en 21<sup>e</sup> section, 26 % en 22<sup>e</sup>, contre 35,42 % en moyenne en lettres et sciences humaines<sup>18</sup> ; pour autant, elles ne sont pas moins recrutées en proportion, mais seulement moins souvent candidates puisque dans ces disciplines, elles représentent plus de la moitié des effectifs des maîtres de conférences. On assimile souvent la faible représentation des femmes dans un corps professionnel à sa position haut placée dans la hiérarchie des métiers ; on pourrait en conclure que l'histoire occupe une place élevée dans la hiérarchie académique. Au CNRS, l'écart est encore plus important, puisque pour 43 % de chargées de recherche, on ne compte que 17 % de directrices de recherche ; et le même écart se retrouve dans une institution comme l'EHESS, où l'on peut observer en contrepartie la place majoritaire qu'occupent les femmes sur les postes d'ingénieurs d'études ou de recherche<sup>19</sup>.

Ces constantes sociologiques s'accompagnent d'une forme de conservatisme géographique, hérité de la situation antérieure. Depuis la recreation des universités par Napoléon, Paris a toujours concentré la plus grande part de l'activité scientifique. En histoire, la capitale reste le lieu traditionnel où se cumulent les lieux « naturels » du

---

<sup>17</sup> Chiffres tirés de l'enquête NHIST.

<sup>18</sup> MESR, *Étude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007*, août 2010.

<sup>19</sup> Isabelle Backouche *et al.*, « Un plafond à caissons : les femmes à l'EHESS », *Sociologie du travail*, n° 51, 2009.

travail historique (Bibliothèque nationale, Archives nationales) et ceux de la reconnaissance (Collège de France, chaires de la Sorbonne). En témoignent les 60 % de thèses soutenues dans les universités de la région parisienne pour la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Sans surprise, 44 % des Unités mixtes de recherche (CNRS-universités) en histoire se trouvent en Île-de-France, les deux régions suivantes étant PACA et Rhône-Alpes avec chacune 6,7 % de ces UMR. Ainsi, les principales institutions et universités où se soutiennent les thèses d'histoire sont l'EHESS, l'EPHE, les universités Paris-1 et Paris-4, la première université de province (Lyon-2) n'arrivant qu'en 6<sup>e</sup> position.

Si l'on prend en compte le nombre des historiens en poste dans les universités et les institutions d'enseignement supérieur, on retrouve une répartition très proche avec 42,5 % d'entre eux en région parisienne (contre 45 % en 1980)<sup>21</sup>, les plus importants départements d'histoire étant ceux de Paris-1 (119 enseignants titulaires en 2005) et Paris-4 (84). Sur les trente dernières années, les plus fortes croissances concernent Aix, Bordeaux, Lyon et Toulouse qui ont vu leur corps enseignant multiplié par deux, tout comme dans certains petits centres universitaires plus récents comme Amiens, Avignon ou Nantes. On peut aussi souligner l'émergence de nouveaux départements d'histoire dans les universités créées dans les années 1990, lors des plans U2000 et U3M : Arras, Chambéry, Lorient ou la Rochelle, qui constituent aujourd'hui des petits pôles oscillant autour d'une dizaine d'enseignants titulaires, mais aussi dans les villes nouvelles de la région parisienne. Enfin, malgré une campagne de « délocalisation » des nouveaux recrutés dans les années 1990, le CNRS reste lui aussi une institution parisienne : 140 chercheurs sur 158 sont en Île-de-France en 1980 et 255 sur 326 en 2005. Les seules autres implantations notables sont Aix-en-Provence et Lyon. L'EHESS et l'EPHE restent également des institutions liées à la capitale, malgré l'ouverture d'antennes provinciales.

Dernier aspect de cette répartition territoriale, les modes de définition scientifique des laboratoires de recherche en histoire diffèrent selon qu'ils sont ou non parisiens. Les grandes UMR des universités en région, comme Framespa à Toulouse (créée en 2002 avec 97 enseignants-chercheurs et chercheurs) ou le Larhra à Lyon (créée en 2003 avec 83 enseignants-chercheurs et chercheurs) ont des thématiques très larges,

---

<sup>20</sup> Pourcentage calculé à partir de theses.fr, 2002-2012 (soit 3 619 prises en compte).

<sup>21</sup> Données de l'enquête NHIST.

incluant au moins deux périodes historiques. À l'inverse, la région parisienne accueille prioritairement des laboratoires avec une forte identité thématique et/ou géographique (par exemple, l'Institut d'histoire de la révolution française) ou au moins étroitement délimitées sur le plan de la période historique<sup>22</sup>.

### **Hiérarchie des objets, des lieux et des institutions**

De fait, il ressort que l'historien français travaille encore et toujours en très grande majorité sur la France. C'était déjà le cas des observations faites par Daniel Roche en 1986 sur les historiens modernistes et contemporanéistes, et dont Christophe Charle a renouvelé les données en 2004<sup>23</sup>. L'analyse des thèses soutenues en 1993 et 1994 met en évidence ce fort « gallocentrisme ». 47,3 % de ces thèses comportent en premier mot-clé « France » et 24 % « Europe ». Il faut par ailleurs prendre en compte le fait que les antiquisants, et en partie les médiévistes, sont les plus nombreux sur les terrains extérieurs, Grèce, Italie, Moyen-Orient<sup>24</sup>. Si cette situation n'est pas spécifique à la France, elle amène cependant à s'interroger sur le rapport que l'histoire académique française entretient avec l'étranger.

Le visage de la communauté historique française apparaît souvent déformée, bénéficiant d'un regard extérieur très positif qui fait de l'histoire française, depuis Marc Bloch et Fernand Braudel, un lieu d'innovation auquel s'abreuvèrent volontiers les historiens étrangers. Certaines institutions sont en effet très visibles à l'étranger, soit qu'elles accueillent des chercheurs et doctorants étrangers, soit que ses membres fassent preuve d'une mobilité académique internationale supérieure à la moyenne nationale. Dès lors, les thématiques qu'elles développent seront mieux intégrées dans les circuits d'échanges savants et donneront l'illusion d'une participation importante de l'histoire française aux transformations internationales de la discipline, alors même qu'elles ne représentent qu'une petite part de l'activité historique na-

---

<sup>22</sup> Une exception cependant, le Centre de recherches historiques, UMR EHESS-CNRS, dont le spectre d'activité est très vaste.

<sup>23</sup> Christophe Charle, « La recherche en sciences sociales : pour un bilan critique », in Vincent Duclert et Alain Chatriot (dir.), *Quel avenir pour la recherche ? Cinquante savants s'engagent*, Paris, Flammarion, 2003, p. 302.

<sup>24</sup> Charles Soulié, « Des déterminants sociaux des pratiques scientifiques », art. cité.

tionale. Cette situation de domination relative a été (et reste en partie) celle de l'EHESS qui, du fait de sa structure institutionnelle non strictement disciplinaire<sup>25</sup>, a été le lieu d'une rencontre interdisciplinaire féconde : c'est en son sein que se sont développées, par exemple, les *colonial studies* françaises, l'histoire des sciences ou plus récemment de l'environnement. Il faut cependant souligner que ces dernières années, l'interdisciplinarité qui faisait l'originalité de l'institution a tendance à décroître ainsi que le montre la composition de plus en plus strictement disciplinaire de ses jurys de thèse<sup>26</sup>. Et si ce fut longtemps une institution accueillante pour les profils atypiques et pour les étrangers, les choses ont évolué dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, avec une tendance à la normalisation du recrutement, qui, là aussi, donne la préférence aux candidats les plus conformes au profil traditionnel de l'excellence académique française, à savoir les normaliens et les agrégés<sup>27</sup>.

L'histoire institutionnelle de la discipline permet de mieux comprendre la façon dont se structure ce rapport à l'étranger<sup>28</sup>. Jusqu'au dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, il était impossible à un étranger de prétendre à une chaire dans une université française. Les seules possibilités qui lui étaient offertes se trouvaient à l'EPHE, puis à l'EHESS et au CNRS, dont les modes d'organisation autorisaient des recrutements sans doctorat. Il s'en est naturellement ensuivi que ces institutions ont accueilli les chercheurs étrangers et quasi mécaniquement ont contribué au développement de ces champs de recherche<sup>29</sup>. La section 33 du CNRS en est un bon exemple : son champ de spécialité est l'histoire des époques moderne et contemporaine, dans toutes leurs composantes et leurs approches mais aussi celle des « mondes non-européens selon la périodisation de chacun ». Du fait de la rareté des postes disponibles sur ces dernières thématiques dans les universités, les recrutements de chercheurs privilégient nettement en proportion ceux qui ressortissent de celles-ci. Cependant, on doit souligner

---

<sup>25</sup> Lors du recrutement, les postes mis au concours ne sont pas profilés disciplinairement. À la différence des candidatures à l'université, il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu au préalable une qualification par le biais de l'une des sections du CNU pour pouvoir postuler.

<sup>26</sup> Olivier Godechot, « La formation des relations académiques au sein de l'EHESS », *Histoire & Mesure*, vol. 26, n° 2, 2011, p. 223-260.

<sup>27</sup> Stéphane Baciocchi *et al.*, *Vingt ans d'élections à l'École des hautes études en sciences sociales (1986-2005). Synthèse des résultats d'enquête*, Paris, EHESS, 2008.

<sup>28</sup> Emmanuelle Picard, Gabriele Lingelbach, « Places of innovation and exchange. The Extra-University Institutions for Historical Research », in I. Porciani et J. Tollebeek (dir.), *Institutions, Networks and Communities of National Historiography. Comparative Approaches*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2012.

<sup>29</sup> La proportion de chercheurs étrangers parmi les lauréats de concours de recrutement du CNRS est en hausse quasi constante, de 18,2 % en 2006 à 31,6 % en 2011.

qu'un certain nombre d'universités ont développé des compétences spécifiques sur des objets de recherche non nationaux, souvent issues de liens anciens avec les pays frontaliers : c'est le cas de Toulouse avec l'Espagne, de Strasbourg avec l'Allemagne ou de Grenoble avec l'Italie.

Malgré ces spécialités « étrangères », on ne peut que faire le constat d'une résistance à l'importation des problématiques extérieures. L'histoire du genre, par exemple, est d'un développement récent alors que les travaux de ce type ont déjà plusieurs décennies dans les pays anglo-saxons. Ceux qui portent sur les *Subaltern Studies* ou sur l'histoire globale sont encore peu acculturés dans la discipline historique française<sup>30</sup>. Les explications sont diverses. Les plus traditionnelles soulignent l'importance du prisme national en SHS, en France comme ailleurs, ou encore la faible participation des historiens français aux programmes et institutions de recherche internationaux. On peut aussi s'interroger sur le rôle joué par l'existence d'une instance de qualification disciplinaire, le CNU, comme frein à la pluridisciplinarité. Le fait est que cette dernière s'est toujours trouvée plus à l'aise dans les institutions qui échappaient à sa compétence.

Les historiens français du début du troisième millénaire se caractérisent donc tendanciellement par la conservation d'un mode de fonctionnement hérité d'une histoire bicentenaire. Moins internationalisée que d'autres disciplines des SHS, durablement soumise à un cadre formel spécifique (agrégation), l'histoire académique semble ne se transformer que lentement. C'est par le biais de programmes incitatifs, pilotés par le CNRS, que commencent à s'imposer des problématiques largement débattues dans la plupart des grandes communautés académiques, comme le genre ou les humanités numériques. Gageons qu'elles seront de fortes incitations à participer activement aux débats internationaux de la discipline.

*Marte Mangset, Emmanuelle Picard*

---

<sup>30</sup> Le numéro « Histoire globale, histoires connectées » de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (n° 54-54bis, 2007) s'interroge d'ailleurs sur cette absence.